

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND
DU 22 JANVIER 2024
PROCÈS-VERBAL N° 20

Page 220

Le conseil communal est convoqué à 20 h 00 au forum du collège en Brit.

M. Stéphane Gurtner, Président, ouvre la séance à 20 h 00, salue les conseillères et conseillers présents, les municipales et les municipaux ainsi que le syndic. Il salue le public qu'il remercie pour son intérêt à suivre les débats ainsi que M. Greco du journal La Région. Il remercie le personnel communal pour la préparation de la salle.

Ordre du jour

1. Appel

Nombre de conseillers présents : 39

Nombre de votants : 38

Excusé.e.s : Mmes Burdet Marianne, Lecourtier Sarah, MM. Calvet Isidro, Herrmann Alexandre, Hochstrasser Sylvain, Koffi N'goran Richard, Marinelli Soprano, Rebeaud Mathieu, Rebeaud Pascal

Absent : -

Le quorum étant atteint, la présente assemblée peut valablement délibérer.

Au niveau de la municipalité, le Président excuse Mme Christelle Fresneau.

2. Approbation de l'ordre du jour

À la demande du PS, le Président propose de modifier l'ordre du jour et soumet les modifications suivantes :

8. Élections d'une déléguée suppléante UDC et d'une déléguée suppléante PS au conseil intercommunal de l'ASIYE
9. Élection d'une scrutatrice PS pour le 1^{er} bureau
10. Élection d'un membre PS à la commission de gestion
11. Communications de la Municipalité
12. Préavis 2023/18 Plan d'affectation de la STEP d'Yvonand
13. Divers et propositions individuelles

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote.

OUI - 38 NON - 0 ABST - 0

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal du 11 décembre 2023

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote.

OUI - 38 NON - 0 ABST - 0

Le PV est accepté à l'unanimité.

4. Communications du Président

Élection complémentaire à la municipalité : Deux conseillers ont annoncé leur candidature pour l'élection complémentaire à la municipalité. Le 1^{er} tour de l'élection complémentaire aura lieu le 4 février 2024. Les deux bureaux sont convoqués pour cette élection. Ils le seront également le 25 février en cas de 2^{ème} tour.

Votations du 3 mars 2024 : Les votations concernent les initiatives suivantes :

- Initiative populaire du 28 mai 2021 « Mieux vivre à la retraite (initiative pour une 13^e rente AVS) »

- Initiative populaire du 16 juillet 2021 « Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne (initiative sur les rentes) ».

Les deux bureaux seront convoqués pour ces votations.

Annonce d'absences : Merci d'annoncer les absences par mail, à la secrétaire et au président, et non au greffe.

5. Lettres et pétitions éventuelles

Trois courriers sont arrivés au bureau du conseil. J'ai reçu trois lettres de démission de conseillers communaux, je vous en fais la lecture.

« Je t'informe par la présente de ma décision de démissionner du conseil communal d'Yvonand.
Signé : Isidro Calvet. »

La démission d'Isidro Calvet est effective au 27 décembre 2023. À sa demande, je l'ai rencontré à cette date pour faire le point de la situation et finalement entériner cette démission.

« Par la présente, je vous fais part de ma démission du conseil communal d'Yvonand avec effet au 31.12.2023. En effet, depuis cette fin de mois de décembre, je ne réside plus dans cette belle commune et de ce fait je dois démissionner de ma fonction de conseiller communal. Signé : N'goran Richard Koffi. »

« Par la présente, je vous fais part de ma décision, mûrement réfléchie mais néanmoins difficile, de démissionner de ma fonction de conseiller au sein du conseil communal, et ce, avec effet immédiat. Les récents développements dans ma carrière professionnelle m'imposent de revoir mes priorités et mes capacités à m'engager efficacement au sein de notre conseil. Ces changements exigent un engagement de temps et d'énergie tel que je ne me sens plus en mesure de continuer à assumer mes fonctions de conseiller communal avec la diligence et l'efficacité que cela requiert. Je profite de cette lettre pour exprimer ma reconnaissance envers les membres du conseil ainsi que les municipaux pour les échanges collégiaux et constructifs que nous avons eus tout au long de ce mandat. Signé : Mathieu Rebeaud. »

6. Assermentations de nouveaux conseillers communaux

Pour l'UDC, M. Viktor Zeiter présente Mme Patricia Breguet et M. Mikaël Abrezol.

Pour le PLR, M. Anthony Marzolini présente M. Lionel Guichard.

Le Président prie Mme Breguet et MM. Abrezol et Guichard de venir devant l'assemblée et celle-ci de se lever.

Assermentations. Applaudissements.

Nombre de conseillers présents : 42

Nombre de votants : 41

7. Élection d'un membre UDC à la commission des finances

Pour l'UDC, M. Viktor Zeiter présente M. Mikaël Abrezol.

La discussion est ouverte sur cette candidature. La parole n'étant pas demandée et le nombre de candidat étant égal au nombre de poste à repourvoir, M. Mikaël Abrezol est élu tacitement. Applaudissements.

8. Élections d'une déléguée suppléante UDC et d'une déléguée suppléante PS au conseil intercommunal de l'ASIYE

Pour l'UDC, M. Viktor Zeiter présente Mme Bernadette Steiner.

Pour le PS, M. Florian Breguet présente Mme Erika Millet.

La discussion est ouverte sur ces candidatures. La parole n'étant pas demandée et le nombre de candidates étant égal au nombre de postes à repourvoir, Mmes Bernadette Steiner et Erika Millet sont élues tacitement. Applaudissements.

9. Élection d'une scrutatrice PS pour le 1^{er} bureau

Pour le PS, M. Florian Breguet présente Mme Erika Millet.

La discussion est ouverte sur cette candidature. La parole n'étant pas demandée et le nombre de candidate étant égal au nombre de poste à repourvoir, Mme Erika Millet est élue tacitement. Applaudissements.

Elle assume d'ailleurs déjà sa fonction à la table des scrutatrices et en est remerciée.

10. Élection d'un membre PS à la commission de gestion

Pour le PS, M. Florian Breguet présente Mme Aline Wenk.

La discussion est ouverte sur cette candidature. La parole n'étant pas demandée et le nombre de candidate étant égal au nombre de poste à repourvoir, Mme Aline Wenk est élue tacitement. Applaudissements.

Le Président annonce les changements suivants dans les commissions municipales et prie les responsables de ces dernières de bien vouloir prendre en considération ces modifications :

- Mme Aline Wenk succède à Isidro Calvet à la commission mobilité et stationnement.
- Mme Nicole Bachmann succède à Mathieu Rebeaud à la commission de transition énergétique.

Suite aux assermentations et aux élections de ce soir, une mise à jour de la liste des conseillers, ainsi que celle de la liste des commissions permanentes et des commissions municipales vous seront transmises.

11. Communications de la Municipalité

M. Philippe Moser

Désenfumage de la Sabliane : Le problème est réglé. Cela a pris du temps et il reste encore le point financier, dont on peut presque dire qu'il est anecdotique. Cela fonctionne. Les transformations qui ont eu lieu et la création d'un nouveau saut-de-loup pour l'aspiration de l'air ont permis de régler le problème. S'il devait y avoir un incendie ou un dégagement de fumée dans la salle, il est cette fois possible de sortir de la salle sans se mettre à trois pour ouvrir la porte donnant sur le couloir.

Travaux à la Gare 6 : Les travaux sont terminés. Nous avons ce soir siégé pour la deuxième fois dans notre nouvelle salle de municipalité, à satisfaction. Il reste un petit détail : on n'arrive pas

à régler le chauffage, il n'y a pas de vanne thermostatique installée pour le chauffage au sol, ce qui fait que, semaine après semaine, on ira freiner la vanne jusqu'à 20 ou 21 degrés.

Tourisme régional : M. Marinelli m'a questionné l'autre soir de savoir où on en est avec le tourisme dans notre région, car cela devient un peu une bouteille à encre dans la région. Je me suis dit, vu que l'ordre du jour est relativement bref, que ce serait l'occasion de faire une présentation. Sachez que c'est un sujet qui est en cours de discussion, je ne peux donc pas tout vous raconter, mais j'estime qu'il y a un certain nombre d'éléments que je peux déjà vous communiquer. Le tourisme a été régionalisé, au sein de l'ADNV, en 2009. Après de nombreuses discussions et négociations, on est arrivé à la création de sept chefs-lieux touristiques, dont Yvonand. Pour Yvonand, on a créé un petit office du tourisme qui s'est ouvert à côté de l'Hôtel de la Gare. Une responsable a été nommée à l'époque, Mme Valérie Boesiger. Dès 2022, après la révision des statuts de l'ADNV, le comité exécutif s'est questionné sur le tourisme dans la région pour réévaluer quels étaient les enjeux, les missions, le fonctionnement et le financement du tourisme dans la région Nord-vaudoise. Vous savez qu'il y avait un certain nombre de problèmes qu'on n'avait pas réussi à résoudre, l'un des principaux étant la disparité des financements par le biais des communes. Le résultat de la démarche a été présenté aux syndicats et municipaux concernés des sept chefs-lieux le 28 juin 2023. Les constats qu'a fait l'ADNV étaient qu'il y avait une très forte diminution de la fréquentation des offices du tourisme, jusqu'à moins 70% par rapport aux chiffres de 2019 ; que les moyens financiers dédiés à la promotion étaient quasiment inexistantes ; que les charges fixes étaient extrêmement élevées ; et que le financement communal était resté disparate et inéquitable à plusieurs titres, notamment celui concernant la taxe de séjour et le fait de reverser tout ou partie ou carrément rien du tout à l'ADNV. Les décisions qui ont été prises par le comité directeur ont été de recentrer les activités de renseignements touristiques au sein d'une unique agence régionale à Yverdon-les-Bains ; de mettre en place un réseau d'information touristique au travers de points d'informations locaux (sans personnel) et de privilégier les canaux digitaux ; de réduire l'effectif local au profit d'une collaboratrice en charge de l'information et de l'animation régionale (à savoir que dans ce processus, trois personnes ont été licenciées, dont une a été réengagée à 50%) ; de proposer une harmonisation du financement communal, pour essayer de s'approcher d'une meilleure équité de traitement ; et de rechercher d'autres financements auprès de tous les bénéficiaires de la promotion touristique dans cette région. Au niveau du financement communal, il nous a été proposé de garder la cotisation de base de CHF 1.20 par habitant, qui est inchangée par rapport à la situation actuelle. Au niveau de la cotisation complémentaire, on nous propose de l'harmoniser à CHF 16.10 par habitant et de la facturer uniquement aux sept communes chefs-lieux touristiques. Au niveau de la rétrocession de la taxe de séjour, la proposition de l'ADNV serait de l'harmoniser à 50% pour toutes les communes qui la perçoivent, l'autre 50% restant, en ce qui concerne Yvonand, à Yvonand. Ce nouveau modèle de financement a pour conséquence une diminution des recettes de l'ADNV. Cette diminution des recettes sera compensée par une diminution drastique des charges fixes de manière à dégager un meilleur ratio entre les coûts des charges fixes et l'argent qu'on peut consacrer véritablement au travail de promotion. Le défi pour l'ADNV est de faire mieux avec moins. Au niveau des chiffres, dans la situation actuelle, l'ADNV disposait d'environ CHF 40'000.- pour faire de la promotion. Tout le reste partait dans les charges fixes (personnel, location de bureaux, achat de matériel). Avec le nouveau modèle, le montant calculé sur la base des chiffres de l'année 2022 devrait se monter à environ CHF 335'000.-, ce qui permettrait de mener et démarrer des actions de promotion du tourisme. Par contre, pour Yvonand, cela signifie la fermeture du petit office du tourisme. C'est le cas aussi à Ste-Croix, à Vallorbe, à Orbe et à Grandson également. Pour rappel, en 2022, on a versé à l'ADNV CHF 49'870.- au titre de cotisations et CHF 56'243.- au titre de la taxe de séjour. Avec le nouveau modèle, on devrait économiser environ CHF 24'000.- par année. Concernant la position de la municipalité,

on a eu plusieurs entretiens avec le Président de l'ADNV et avec Mme Mettraux, directrice, sur ce sujet. La dernière séance qu'on a eue, le 30 octobre dernier, n'a pas été, à notre avis, concluante, ce n'était pas ce qu'on espérait. C'est pour cela qu'on a répondu, le 14 novembre, par courrier et on a indiqué que nous acceptons les CHF 1.20 par habitant, nous acceptons également les CHF 16.10 par habitant au titre de taxe complémentaire parce qu'on est un chef-lieu touristique. Par contre, on a donné un préavis négatif au versement du 50% de la taxe de séjour, toutes les communes n'ayant pas un montant unitaire identique de la taxe. On estime qu'il serait plus judicieux de définir un montant de cotisation unique et le même pour tout le monde, pour ces taxes. Nous avons également relevé dans ce courrier notre déception et notre tristesse concernant le licenciement de Mme Boesiger qui a fait, pour Yvonand, du bon travail. De plus, ce qu'on n'a pas non plus eu, et on le déplore, c'est une vraie vision de l'ADNV sur le tourisme. On a demandé clairement de nous donner des projections, des éléments de réponses, de ce qu'ils veulent faire. Et là-dessus, on n'a pas eu de vraies réponses. On considère qu'il règne encore un trop grand flou artistique sur cette démarche. Pour l'ADNV, la question qui se pose actuellement est de savoir s'ils continuent à gérer le tourisme de la région. Il n'y a que deux entités sur le canton de Vaud qui le font, les autres associations pour le développement ne touchent pas au tourisme. C'est un sujet qui est extrêmement sensible. On n'a pas tous les mêmes attentes, ni les mêmes besoins. Ste-Croix n'est pas Grandson, Grandson n'est pas Yvonand, Yvonand n'est pas Orbe. On comprend bien que c'est compliqué d'avoir un système parfaitement égalitaire, mais on aimerait avoir plus de précisions. Pour le moment, nous ne sommes pas en phase avec cette proposition et on attend des nouvelles. Depuis notre courrier du mois de novembre, on n'a pas eu de contact à ce jour, on espère que cela viendra. Voilà où on en est aujourd'hui sur le tourisme. On se questionne, au niveau de la municipalité : faut-il que la municipalité investisse de l'argent pour réengager, à temps complet ou à temps partiel, une responsable du tourisme sur Yvonand ? C'est un questionnement. Qu'est-ce que ça nous apporterait et ne nous apporterait pas ? Si on le fait, est-ce que l'on verse l'entier des taxes de séjour sur l'ADNV ou est-ce qu'on les garde pour nous, pour financer notre projet ? Parce qu'avec CHF 24'000.- on ne va pas couvrir toutes les charges. Il faut aussi qu'on s'en sorte, financièrement parlant. Il y a donc toute une réflexion qui est en cours au niveau de la municipalité. On vous tiendra évidemment au courant au fur et à mesure. Vous avez vu que cela a fait l'objet d'articles dans les journaux, par exemple à Ste-Croix, et il y a aussi l'ADNV qui a été interpellée par M. Raposo, qui a demandé où tout cela en était. J'ai aussi des contacts avec d'autres syndicats, on en parle entre nous. Le dernier entretien que j'ai eu à ce propos était avec le syndic de Grandson, qui lui aussi se pose des questions, car il y a le château, la maison du terroir. Ils ont d'autres problématiques que les nôtres. À Yvonand, c'est relativement « light », pour Grandson c'est quand même un petit peu plus compliqué, pour d'autres aussi. Pour Ste-Croix par exemple, car ils ont des installations à faire fonctionner. Les installations mécaniques, toute la région en profite. L'ADNV, par le biais du tourisme, ne paie pas beaucoup pour ces installations. Cela amène des questionnements : pourquoi Ste-Croix devrait assumer pratiquement toutes les charges liées aux installations mécaniques pour le ski, alors que toute la région en profite. C'est extrêmement complexe, je ne sais pas si un jour on arrivera à trouver une véritable solution. Je pense qu'un tourisme fédéré pour la région est un vrai plus, mais il faut que ce soit fait de manière à ce que tout le monde y trouve son compte. Pour le moment, à Yvonand on n'y trouve pas notre compte.

Mme Anne-Sophie Betschart

Merci pour toutes ces précisions. J'ai encore une question : par qui est composé l'ADNV ? Yvonand n'est pas dedans, vous n'êtes pas soumis aux décisions qu'ils font, vous êtes juste informés des propositions qu'ils vous font, mais comment est-ce constitué ?

M. Philippe Moser

Dans ma présentation, j'ai omis une chose, c'est que, concernant le financement, l'ADNV nous propose une convention que l'on n'a, à ce jour, pas signée. Pour les CHF 1.20, il y a toutes les communes qui sont d'accord, pour les CHF 16.10, on a là aussi l'accord de toutes les communes concernées, par contre pour la taxe de séjour c'est toujours le même problème.

M. Nicolas Liechti

J'avais entendu des bruits et des rumeurs il y a quelque temps, comme quoi des communes très proches de la nôtre, qui disposent aussi d'un fort afflux touristique en été, ne reversaient absolument rien à l'ADNV, je voulais savoir si c'était quelque chose de véridique.

M. Philippe Moser.

Parlant de communes relativement proches, je vois bien... C'est véridique.

M. Nicolas Liechti

Eh bien bravo.

M. Philippe Moser.

Il n'y a pas d'obligations, à ce jour. Il y a une volonté d'être solidaires. Tout le monde le sait que, dans le cas de la commune de Cheseaux, concernant cette rétrocession de ces taxes de séjour, c'est compliqué. Ils ont beaucoup de charges, et estiment que ces charges doivent être couvertes par les taxes de séjour. C'est une vision un peu différente que celle d'Yvonand. On pourrait l'augmenter, mais on a assez augmenté de taxes ces derniers temps. On ne va pas faire comme Paris, qui a quadruplé ou plus ses taxes, 40 euros par jour et par personne.

M. Marc Pilloud

Si j'ai bien compris, la commune pourrait garder environ CHF 100'000.- si elle ne signe pas cette convention, ce qui est un joli budget quand même.

M. Philippe Moser

On a dit qu'on était d'accord pour les CHF 16.10 et les CHF 1.20, ces montants, on va les payer. Mais si on ne veut pas jouer le jeu, on peut dire que non, on ne verse rien. Si on part sur cette variante-là, on ne sera sûrement pas les seuls, mais l'ADNV nous dira qu'il faut que l'on se débrouille, que l'on remonte une structure à côté, que l'on trouve des locaux. Ce sont des coûts qui vont nous arriver, est-ce qu'au final ce sera meilleur marché, est-ce qu'on aura plus de disponibilités financières à Yvonand pour le tourisme, je ne suis pas sûr. Nous, on a besoin, au niveau de l'ADNV, d'avoir un vrai service, par rapport à ce qui se passe ailleurs. Sur ce point, on n'est pas tout à fait d'accord. J'ai deux collègues qui pensent qu'on n'est pas bien servi et de l'autre côté la directrice de l'ADNV qui assure qu'elle nous sert. Là, on a besoin certainement d'en parler et de mettre sur papier ce qu'on veut vraiment.

12. Préavis 2023/18 Plan d'affectation de la STEP d'Yvonand.

Rapport de la commission ad hoc.

Rapport de la commission ad hoc :

Rapporteur M. Viktor Zeiter

« La commission chargée de rapporter sur l'objet cité en titre, composée de Messieurs Ivar Kjelberg, Florian Breguet, Charles Wernuss, Jean-Claude Rey, Dimitri Perrenoud et de Viktor Zeiter, rapporteur, s'est réunie le jeudi 14 décembre 2023 à l'administration communale, afin de débattre du préavis 2023/18. Monsieur Isidro Calvet était absent. Nous remercions la présence de Madame Laura Marques, municipale, qui nous a donné les explications nécessaires concernant le plan d'affectation et le règlement de la STEP d'Yvonand et a répondu à nos questions. La commission constate tout le travail qui a été mené en amont par la municipalité, l'architecte, les mandataires et les différents services de l'État pour atteindre ce résultat. Dans les points positifs à relever, il est à noter que la mise à l'enquête n'a donné lieu à aucune

opposition. Nous avons constaté que toutes les modifications demandées par les différents services de l'État lors de l'élaboration du dossier ont été adaptées et acceptées au fur et à mesure. Après délibération, la commission propose à l'unanimité au conseil communal d'accepter ce préavis tel que présenté. »

Cette commission propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote du préavis 2023/18, dont les conclusions sont :

1. D'adopter le Plan d'affectation « STEP d'Yvonand ».
2. D'adopter le règlement communal sur le Plan d'affectation « STEP d'Yvonand ».
3. D'adopter la délimitation de l'aire forestière effectuée le 17 mai 2021 dans le secteur de la STEP.
4. D'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches pour mener à terme ce projet et, le cas échéant, à le défendre en justice.
5. De réserver l'approbation du Département des institutions et du territoire.

OUI - 41 NON - 0 ABST - 0

Le préavis 2023/18 est accepté à l'unanimité.

13. Divers et propositions individuelles

Mme Hanna Sulzmann

Est-ce que l'on pourrait avoir un point de situation sur le plan d'investissement ?

M. Philippe Moser

Je savais qu'on allait me poser la question. Cela sera fait lors du prochain conseil.

Mme Aline Wenk

Pour rebondir sur cette question, j'ai entendu qu'il y avait un règlement qui demandait que le plan d'investissement soit déposé en même temps que les budgets. Est-ce que c'est juste ? Si oui, est-ce possible qu'à l'avenir on ait le plan d'investissement en même temps que les budgets ?

M. Philippe Moser

Oui.

M. Nicolas Liechi

Je voulais savoir si on avait du nouveau au sujet du plan directeur communal, par rapport à l'avancée de ces éléments.

M. Thierry Genillod

Oui, cela avance et on y travaille: On est sur le PA Mortaigue qu'on essaye de faire passer au canton. Normalement on suit notre planning qui était prévu, donc soumission bientôt pour le canton et, si tout va bien, début ou mi 2025 on aura la version finale.

M. Philippe Moser

Quelques précisions quand même sur le sujet : demain nous allons à Lausanne discuter du terrain de foot et des zones agricoles. On a donc une discussion qui est prévue demain concernant cette fameuse demande d'utiliser des surfaces agricoles pour nous permettre de dégager le terrain de football et permettre ainsi un agrandissement cohérent du site scolaire. On vous en dira plus tout prochainement.

M. Stéphane Gurtner

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et nous pouvons passer au contre-appel.

Excusé.e.s : Les mêmes.

Absent : -

La séance du conseil est close à 20 h 52. Le Président remercie l'assemblée pour sa participation et clôt la séance. La prochaine séance du conseil communal aura lieu le lundi 11 mars 2024, à 20 h 00, au forum du Collège en Brit.

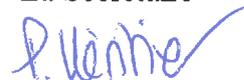
Le Président



Stéphane Gurtner



La Secrétaire



Pauline Héritier